

# Tremplin Job Québec

Tremplin Job Québec

## Pour quels projets ?

Vivre une expérience professionnelle dans une entreprise, un organisme, une association...au Québec (où un encadrement et une supervision par la structure d'accueil sont assurés).

## Pour quels objectifs ?

- **Utiliser des connaissances** acquises durant votre formation
- Acquérir de **nouveaux savoirs** pour développer de nouvelles compétences

## Pour qui ?

- Vous avez entre **18 et 35 ans**
- Vous êtes un **francophone** résidant, depuis minimum 2 ans, en **Wallonie** ou à **Bruxelles**
- Vous n'avez **pas le statut étudiant**

## Pour aller où ?



## Au Québec

C'est à vous à trouver une organisation prête à vous

accueillir. Pour vous y aider, vous pouvez consulter, dans l'[Espace infos mobilité du BIJ](#), les rapports d'évaluation des précédents projets.

## Combien de temps ?

Projets de minimum 3 semaines, maximum 12 semaines financées.

## Quel soutien du BIJ ?

- Remboursement du **transport international** au tarif le plus économique (1.000 € maximum)
- **Bourse forfaitaire de 150 euros par semaine (pour 12 semaines maximum)**
- Une **assurance** de type assistance personnelle (Ethias) pour la durée de votre projet ( 12 semaines maximum)

## Des questions ?



N'hésitez pas à envoyer un mail à [quebec@cfwb.be](mailto:quebec@cfwb.be) ou à [contacter notre équipe !](#)

## Que faut-il mettre dans son dossier ?

1. Ce [formulaire Tremplin Job Québec](#) complété
2. Un **CV complet**
3. Une copie de votre **carte d'identité**
4. Pour les personnes qui ne sont pas de nationalité belge, une attestation de l'administration communale qui mentionne que vous résidez en Wallonie ou à Bruxelles

depuis plus de 2 ans

5. Une **attestation du Forem ou d'Actiris**

6. Une **lettre d'engagement** nominative

## Quand et comment déposer son dossier ?



Créez **un seul document PDF** (besoin d'aide ? [Consultez ce site](#)) reprenant tous les documents demandés ci-dessus.

Envoyez le document par **mail à : [quebec@cfwb.be](mailto:quebec@cfwb.be)** et une copie **aux chargés de projet** Québec (voir [notre équipe](#))

Le dépôt peut se faire **tous les 1er du mois pour un départ au plus tôt 4 mois plus tard** (sous réserve d'acceptation du permis de travail par le Service Citoyenneté et Immigration Canada).

Important : les candidats lors de l'introduction de leur demande et durant tout le processus de traitement ne peuvent être présents sur le sol canadien.

Attention, Il n'est possible de bénéficier d'une bourse Tremplin qu'une fois par an et deux fois au total.

## Quels sont les critères de sélection ?

- Respect des critères du programme (objectifs, âge, résidence...) et dates de dépôt/réalisation

- Motivation et autonomie du candidat
- Qualité des tâches et de l'encadrement proposés par l'organisation d'accueil
- Pertinence du projet par rapport à la formation et au parcours du candidat
- Pertinence de la destination par rapport aux objectifs professionnels
- Retombées concrètes à court, moyen et long terme
- Priorité donnée aux personnes qui n'ont pas encore d'expérience internationale et qui n'ont pas encore bénéficié d'une bourse du BIJ

## **Attention, un projet Tremplin Job Québec ne peut pas être :**

- Un projet avec des ententes entre établissements scolaires, un projet au sein des universités (exemple dans les laboratoires des facultés)
- Un stage dans le cadre d'un cursus scolaire/académique/doctorat
- Une substitution d'emploi (quote-part de la structure d'accueil de maximum 1000 € par mois)



- Un chantier international
- Un projet dans les services publics ou entreprises belges à l'étranger (ex: ambassade de Belgique ...)

- Un projet dans une organisation internationale (ex: ONU, cours internationale de justice...Pour information, des projets de ce types peuvent être soutenus par [WBI](#))
- Un poste d'enseignant de français
- Un projet géré par un organisme intermédiaire
- Un projet qui bénéficie d'une bourse d'Actiris ou du Forem

## Si votre projet est présélectionné

### Si votre projet est pré -sélectionné :

Pour plus d'informations sur la [procédure d'octroi du visa travail – cliquez sur ce lien](#)

#### Étape 1

- Si votre dossier est pré-sélectionné, vous recevrez par courrier l'attestation de participation à notre programme à joindre à votre demande de permis de travail auprès du Service Citoyenneté et Immigration Canada. Elle permet à votre employeur d'être dispensé d'EIMT (Etude d'impact du marché du Travail).
- Votre employeur québécois devra remplir un formulaire à renvoyer à Citoyenneté et Immigration Canada et payer des frais d'un montant de 230\$can.
- Avant d'entamer les démarches pour le permis de travail assurez-vous que votre employeur est prêt à effectuer ces démarches pour vous accueillir

#### Étape 2

- Votre demande de permis de travail est à soumettre en ligne sur le [site de Citoyenneté et Immigration Canada](#) (onglet Autre dispensé d'EIMT).
- Veuillez consulter [cette page](#) pour connaître le taux en vigueur et les options de paiement.
- Attention: cette procédure est du ressort et de la seule

compétence de Citoyenneté et Immigration Canada. Le BIJ ne peut offrir aucun soutien technique pour répondre aux questions liées aux procédures de demande de permis.

### Étape 3

- Depuis juillet 2018, il est obligatoire de se soumettre au prélèvement de ses données biométriques (photo d'identité et empreintes digitales) pour obtenir un permis de travail pour le Canada. Pour ce faire, il faut impérativement se rendre dans un « Centre de réception des visas » habilité.
- La collecte des données biométriques est payante.
- Actuellement, il n'y a pas de tel centre en Belgique et il est nécessaire de se rendre à l'étranger, à Paris par exemple. Vous trouverez plus d'information à ce sujet et les coordonnées des différents centres agréés sur : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/biometrie.html>

### Étape 4

- Vous recevez de Citoyenneté et Immigration Canada votre acceptation de permis de travail.
- Vous la transmettez au BIJ avec la copie de votre billet d'avion.
- Nous confirmons la sélection de votre dossier et vous envoyons la convention et les documents pour le versement de la bourse.

[unicode\_list icon="fa fa-file-text-o" icon\_color="color-ea232d" css\_animation="zoom-in"]

## Avant le projet

- [Formulaire Tremplin Job Québec](#)
- [Modèle lettre d'engagement](#)
- [Guide Tremplins Jeunes](#)
- [Tremplin Job Québec – Procédure d'octroi du visa travail](#)

[/unicode\_list][unicode\_list icon="fa fa-file-text-o" icon\_color="color-ea232d" css\_animation="zoom-in"]

## Pendant le projet

- [Marche à suivre](#)
- [Questionnaire de valorisation des compétences en DÉBUT de mobilité](#)

[/unicode\_list][unicode\_list icon="fa fa-file-text-o" icon\_color="color-ea232d" css\_animation="zoom-in"]

## Après le projet

- [Attestation de prestation](#)
- [Rapport d'activités](#)
- [Questionnaire de valorisation des compétences en FIN de mobilité](#)

[/unicode\_list]

**EN CONSTRUCTION...**

JTNDYnILM0U=